

Commune de MARTHON

Mairie

40. Grand'Rue 16380 Marthon

Tel 05 45 70 21 18

email : mairie-de-marthon@wanadoo.fr

PUBLICITE préalable à l'occupation temporaire de locaux (*domaine public*) permettant L'EXPLOITATION COMMERCIALE du **CINÉMA** APPEL A CANDIDATURES

Descriptif des biens mis à disposition :

CINEMA

- Sis 10. rue des écoles - Parcelle C174 - constitué d'1 salle de 150 places, 1 WC , 1 salle de projection et d' 1 hall d'entrée.
- Les locaux représentent 30% d'un ensemble immobilier dénommé "Pôle Culturel".
- Matériels de projection mis à disposition.
- Fluides pris en charge par la Commune (électricité, eau, Internet, chauffage, contrôles techniques).

Cadre contractuel :

Une convention d'occupation du domaine public (conformément à l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) sera dressée entre le titulaire et la Commune pour une durée d'un an. La redevance annuelle de 4000€ sera revue chaque année en fonction des consommations. Une convention d'objectifs sera établie afin de déterminer le montant d'une subvention communale.

**Le candidat devra donner les éléments écrits demandés
en mairie contre récépissé ou par envoi postal en RAR
avant le Mardi 6 Mars 2018 à 12h**

PIÈCES À FOURNIR par les candidats potentiels :

- ✓ Descriptif des moyens humains pour ce projet. (identité, raison sociale,...)
- ✓ NOTE présentant les projets socioculturels, la programmation envisagée, le nombre de séances, les tarifs et les partenariats.
- ✓ Bilan prévisionnel d'exploitation.
- ✓ Toutes pièces utiles pouvant décrire une ou plusieurs expériences en animation culturelle, gestion et comptabilité.

La Commune pourra demander des compléments d'informations et des précisions.

MODALITÉS DE SÉLECTION des candidats potentiels :

L'examen des propositions sera effectué sur la base des critères suivants :

Organisation proposée, partenariats, nombre de séances, programmation, tarifs	40 points
Expérience en animation culturelle, savoir-faire et motivation	30 points
Expérience en matière gestionnaire et comptable	20 points
Connaissance du milieu local associatif	10 points

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de 100 points. Une audition des candidats servira à les départager.